



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

ORECO, COMMUNE DE MERPINS

BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES



COMMISSION DE SUIVI DE SITE

15 MAI 2023

Sommaire

I. Situation administrative

II. Bilan de l'inspection 2022

III. Perspectives 2023 / 2024

I. Situation administrative

Exploitation de 52 chais d'alcools autorisée par arrêté préfectoral (AP) pour une capacité de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole supérieure à 40 % de plus de 50 000 tonnes (Seveso haut)

Dernières enquêtes publiques / Actes administratifs

- En 2019 pour un projet d'extension (construction de 5 chais)
APC du 27 novembre 2019
- En 2022 pour un projet d'extension (construction de 16 chais supplémentaires)
APC du 13 septembre 2022 (coderst du 08/09/2022)

Sommaire

I. Situation administrative

II. Bilan de l'inspection 2022

III. Perspectives 2023 / 2024

II. Bilan de l'inspection 2022

II.1 – Ordre du jour

- Examen, par sondage, du respect des prescriptions de
 - les arrêtés d'autorisation des 27/11/2019 et 13/09/2022 réglementant l'exploitation de l'établissement
 - l'arrêté ministériel du 31/01/2008 relatif à la déclaration annuelle des déchets et des émissions polluantes
 - l'arrêté ministériel du 04/10/2010 relatif à la prévention des risques accidentels (toutes ICPE)
 - l'arrêté ministériel du 26/05/2014 relatif à la prévention des accidents majeurs (ICPE Seveso)

II. Bilan de l'inspection 2022

II.2 – Constats

- Exigences réglementaires respectées (vérification par sondage)
 - état des stocks conforme, disponible et référencé dans le plan d'opération interne
 - prestataires extérieurs sensibilisés aux risques de l'établissement
 - procédures effectives pour la gestion des sous-traitants, la maîtrise des procédés et l'exploitation des installations en sécurité
 - périodicité de réalisation des exercices POI
 - rapport de l'assureur sur les risques disponible
 - vérifications périodiques des extincteurs, du désenfumage et de la détection
 - plan des réseaux
 - rétention incendie

II. Bilan de l'inspection 2022

II.2 – Constats _ suite

- Faits susceptibles de suite
 - absence de revue de direction du système de gestion de la sécurité
 - politique de prévention des accidents majeurs non actualisée depuis 2012, malgré plusieurs modifications depuis
 - POI n'intégrant pas l'ensemble des mesures post-Lubrizol applicables (absence de précision sur les moyens et méthodes prévus pour la remise en état et le nettoyage de l'environnement après un accident majeur)
 - des portes coupe-feu sont non jointives ou sans joints intumescents
 - absence de certains voyants lumineux extérieur signalant, au niveau des chais, la mise sous tension des installations électriques autres que les installations de sécurité
 - contrôle du bon état des réseaux de collecte des effluents à détailler
 - déclaration annuelle des émissions de composés organiques volatils et des déchets dangereux à effectuer

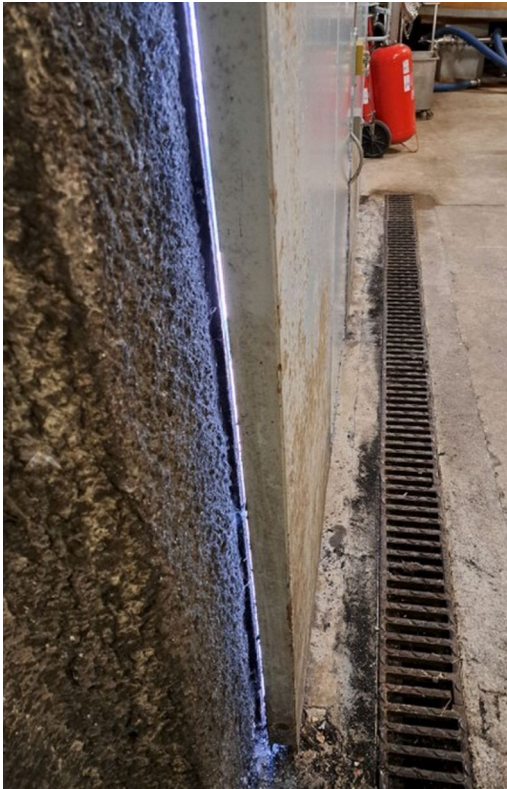
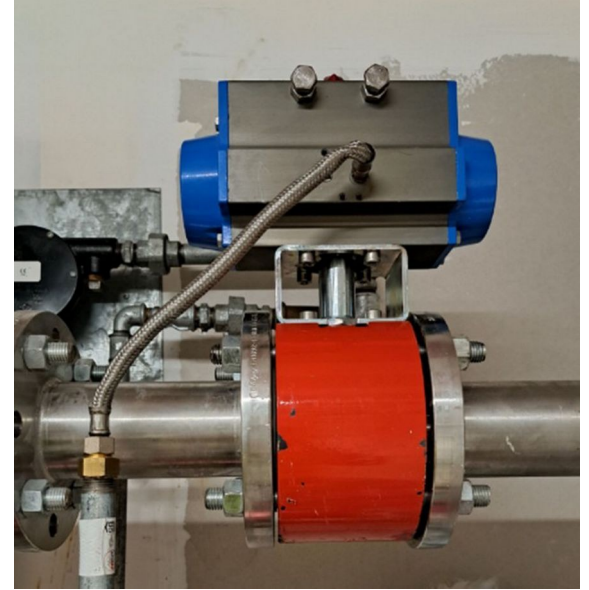
II. Bilan de l'inspection 2022

II.2 – Suite et fin des constats

- Faits non conforme appelant une suite administrative
 - vérification des installations électriques non exhaustives (non prise en compte de bungalow)
 - observations récurrentes de l'organisme de vérification de l'installation d'extinction automatique d'incendie non levée ; attestation de conformité à un référentiel reconnu non établie
 - ressources en eau inférieures aux prescriptions (résiliation d'une convention portant sur 4 000 m³)
 - nombreuses anomalies sur les robinets incendie armés et postes incendie additivés → **corrigées 01/2023**

II.3 – Suite de l'inspection

- AP de mise en demeure 23/02/2023 → *échéance à 3 mois*



Sommaire

I. Situation administrative

II. Bilan de l'inspection 2022

III. Perspectives 2023 / 2024

III. Perspectives 2023 / 2024

III.1 – Inspection approfondie (dont suite inspection 2022)

III.2 – Suivi des actions Post-Lubrizol

Thématiques	Echéance	Dispositions pour les établissements Seveso Seuil Haut
Etat des stocks	à/c du 1er janv 2021	état des stocks tenu à jour et à disposition en permanence des services de secours et d'inspection y compris pendant un sinistre
	à/c du 1er janv 2022	état des stocks différencié (gestion de crise/information du public)
POI	Immédiate	Renforcement des exercices POI (tous les ans SSH)
	31/12/2021 au 30/06/2025	Lors de la révision du contenu des POI : ajout de la liste des produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie lors de l'élaboration, la révision ou la MàJ de l'EdD (entrée en vigueur échelonnée - 30/06/2025 maximum)
	01/01/2023	Lors de la révision du contenu des POI : ajout des mesures permettant de réaliser des prélèvements environnementaux à l'intérieur ou à l'extérieur des sites industriels : liste des substances, équipements de prélèvement (peuvent être mutualisés), organismes compétents...
	31/12/2021	Lors de la révision du contenu des POI : ajout des actions de remise en état et de nettoyage de l'environnement à mener après un accident majeur
EDD	Tout réexamen d'EDD à partir du 26/09/2020	Lors du réexamen de l'EDD, l'exploitant recense les technologies éprouvées et adaptées qui à un coût économiquement acceptable pourraient permettre une amélioration significative de la maîtrise des risques compte tenu de l'environnement du site
	01/01/2023 (nouvelles EDD et EDD mises à jour à compter de cette date pour mise à disposition de l'info au plus tard le 30/06/2025)	Mentionne des types de produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie important dans l'EDD Hiérarchisation des produits en fonction des quantités susceptibles d'être libérées et de leur toxicité
Rapports assureurs	Immédiat	Mise à disposition des éléments des rapports de l'assureur
Coopération industriels	Immédiat	Echanges et coopération des industriels Seveso voisins pour élaboration PPAM, info du public et infos voisins et pour élaboration PPI

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Des questions ?